CHARTE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Préambule

Cette charte a pour but de régir l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de la formation des étudiants en soins infirmiers et élèves aide soignants.

- Elle vise à garantir une approche éthique, responsable et transparente dans l'utilisation des outils basés sur l'IA, tout en respectant les principes fondamentaux de déontologie professionnelle, la confidentialité des données, et la dignité des personnes.
- Elle a pour but d'encadrer l'usage des technologies numériques et de l'intelligence artificielle dans un contexte pédagogique.

L'objectif est de garantir une utilisation respectueuse, responsable et transparente de l'IA, tout en préservant la confidentialité des données et en s'assurant que les technologies utilisées par les formateurs servent l'intérêt des étudiants et de leurs apprentissages.

1. **Respect des valeurs éthiques et professionnelles**

L'utilisation de l'IA se fait toujours dans le cadre des valeurs portées par l'institut, dans le respect du règlement intérieur et de la charte d'évaluation en vigueur.

-**Respect de la dignité humaine :**

L'IA est à utiliser toujours dans le respect de la dignité des personnes, qu'il s'agisse des étudiants[1], des professionnels de L'IF, des usagers de la santé ou des professionnels de santé.

Aucune technologie ne remplace le jugement humain dans les pratiques cliniques et pédagogiques.

- Non-discrimination et équité / justice :

L'IA ne peut être utilisée de manière discriminatoire. Les outils et algorithmes utilisés sont à concevoir pour être inclusifs et sensibles aux diverses dimensions de la diversité humaine (genre, origine, âge, handicap, etc.).

2. **Confidentialité et sécurité des données**

- Protection des données personnelles :

L'IA ne compromet en aucun cas la confidentialité des données personnelles de quiconque.

Toute utilisation de l'IA respecte les régulations relatives à la protection des données personnelles (le RGPD)

[1] Lire partout étudiants / élèves

- **Collecte et traitement des données** : Les données collectées par les outils d'IA sont anonymisées et utilisées uniquement dans des finalités pédagogiques et non commerciales.

3. **Responsabilité et autonomie professionnelle**

- **Complémentarité et non-substitution :**

L'IA est utilisée comme un complément à l'expertise humaine, et non comme un substitut.

Les formateurs et les étudiants conservent leur autonomie dans la prise de décision, la justesse des données élaborées et l'évaluation des situations.

- **Formation infirmière et aide-soignante**

- Les formateurs disposent des compétences pédagogiques et métier, nécessaires pour comprendre, utiliser et encadrer les outils d'IA dans le cadre pédagogique en n'utilisant que des données vérifiées et fiables.
- Les étudiants sont à former à l'utilisation éthique et responsable de l'IA.

- **Responsabilité partagée** :

Les formateurs, les étudiants partagent la responsabilité de l'utilisation éthique de l'IA.

4. **Impact sur l'enseignement et l'apprentissage**

- **Accessibilité à tous** : L'IA est à utiliser pour

- Améliorer l'accessibilité des ressources pédagogiques
- Favoriser l'inclusion de tous les étudiants,

notamment ceux en situation de handicap invisible , dans le cadre de notre politique de l'accès du tout a tous en vigueur

- Personnalisation de l'apprentissage : Les outils d'IA peuvent être utilisés pour personnaliser l'apprentissage en fonction des besoins de chaque étudiant. Toutefois, ces outils sont à concevoir de manière à favoriser le développement autonome et critique des étudiants.

- Citation des sources et transparence

L'utilisation de l'IA est toujours citée de manière transparente tant par les formateurs que les étudiants et ce afin d'assurer la continuité de la politique anti plagiat de l'IF.

- **Évaluation équitable:**

L'utilisation de l'IA dans les évaluations des étudiants est réalisée de manière transparente, équitable et basée sur des critères objectifs.

Les évaluations normatives restent soumises à la validation de la commission de validation des sujets d'évaluation de l'IF.

5. **Utilisation de l'IA dans les soins infirmiers**

- **Respect du cadre légal et déontologique**: Les outils d'IA utilisés respectent les normes et les lois en vigueur dans le domaine de la santé, y compris celles relatives à la gestion des risques, à la sécurité des patients et à la qualité des soins. (Les bonnes pratiques en vigueur)

6. Intégrité des étudiants

- Prévention des dérives.

Les formateurs sensibilisent les étudiants aux bonnes pratiques et à une utilisation équilibrée des outils numériques.

7**. Engagement et vigilance continue**

- **Veille éthique et technologique** : L'IFSI / IFAS réévalue régulièrement les technologies d'IA utilisées pour s'assurer qu'elles restent conformes aux principes éthiques, aux normes de confidentialité, et aux évolutions légales et sociales.

Conclusion

La mise en place de cette charte est un engagement à utiliser les technologies d'intelligence artificielle de manière éthique et responsable, dans un souci constant de respecter les droits, la dignité et la sécurité de tous les acteurs impliqués dans le processus de formation

Les formateurs et les étudiants ont à faire preuve de vigilance et d'esprit critique face à l'usage des outils technologiques, tout en veillant à ce qu'ils soient toujours au service de l'apprentissage et des soins adaptés et conformes aux bonnes pratiques en vigueur ;

Engagement des signataires

Les formateurs, étudiants et responsables pédagogiques s'engagent à respecter cette charte dans toutes les situations d'utilisation de l'IA dans le cadre des formations dispensées a l'IF.

Réalisée par CHAT GPT et modifiée / ajustée par SB